



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

COMMUNIQUE DE L'USP du 22 novembre 2011

Un abus de pouvoir de l'ARS condamné

En juillet 2009, l'ARH (future ARS) Nord-Pas-de-Calais refusait, en raison de différends politiques, de renouveler le Dr Pierre Paresys dans ses fonctions de chef de service de secteur de psychiatrie, fonctions qu'il exerçait depuis 1994 et dans lesquelles il avait déjà été renouvelé deux fois.

Ce refus, ainsi que l'absence de réponse du ministère de la Santé au recours hiérarchique, a été jugé illégal par le tribunal administratif de Lille le 4 novembre 2011, qui a donc annulé cette décision de l'ARS Nord-Pas-de-Calais : en effet, cette décision ne relevait pas des compétences de l'ARS qui avait outrepassé ses pouvoirs.

L'USP se félicite de ce jugement et remercie les nombreux soutiens qui s'étaient manifestés à l'époque face à l'arbitraire de cette décision, maintenant pleinement mis en lumière.